Les autres démarches d'urbanisme

Ces compétences ne sont plus exercées par la commune depuis le 1er janvier 2016.

Toutes les demandes sont réceptionnées aux Services techniques de la Mairie et transférées à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour instruction.

Retrouvez ci-dessous les liens vous permettant d'accéder aux formulaires et informations en ligne sur le site de l'administration française, service-public.fr.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, le Service Urbanisme de la mairie se tient également à votre disposition.

- Cadastre en ligne
- Certificat d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement

Infos pratiques

Sur rendez-vous uniquement (pas d’accueil du public sur place).

Contact

Services techniques
39 rue Gambetta
01 30 90 41 45
Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h